

Formation Comptabilité - Gestion

Le bulletin de paie - Niveau 2

CTB.25

PUBLIC CONCERNÉ

- **Service comptabilité**

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Apports théoriques et pratiques**
- **Réflexions de groupe guidées par l'animateur**
- **Pédagogie interactive basée sur l'alternance d'exemples, de questions-réponses et d'identification des problèmes intégrant de courtes périodes magistrales**
- **Nombreux exercices et cas pratiques sous forme d'ateliers**

FORMATION INTRA

Prix HT par Jour : 1190€
Durée conseillée : 2 jours
Participants : 8

FORMATION INTER

Prix HT par session : 1 020€
Durée : 2 jours
Dates des sessions :
13/09/2010 - 14/09/2010
13/12/2010 - 14/12/2010

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- **Maîtriser l'environnement et les contraintes de la paie**
- **Comprendre les mécanismes du droit de la paie**

PRÉ-REQUIS

- **Notions comptables**

PROGRAMME

- **Le salaire brut**
La rémunération de base
Les compensations R.T.T.
Primes, indemnités, gratifications
Heures complémentaires et supplémentaires

Les avantages en nature et les frais professionnels
- Evaluer un avantage en nature
- Remboursements de frais soumis aux charges sociales
- Remboursements de frais forfaitaires
Les indemnités compensatrices

• **Nouveautés sur les cotisations sociales et fiscales**

Charges patronales / charges salariales
Cotisations de retraite complémentaire
- Régime complémentaire non-cadres
- Régime complémentaire des cadres
- Garantie minimum de points pour les cadres (GMP)
Détermination des tranches et prorata de plafond
Cotisations et déclarations URSSAF et ASSEDIC
La CSG et la CRDS 2005
Contribution solidarité
Les plafonds de cotisations et leurs régularisations

Nouveauté loi Fillon : avantages en nature, plafond
Contrat de professionnalisation, d'insertion-RMA

• **Calcul des congés payés et règle du dixième**

CENTRE NATIONAL DE LA FORMATION - CONSEIL EN ENTREPRISE CNF - CE
38 RUE DES MATHURINS PARIS - AGENCE DE MARNE LA VALLEE : 01.64.21.09.94
Internet : www.cnfce.com E-mail : info@cnfce.com - FAX : 01.64.72.03.69

• **La gestion du contrôle URSSAFF**

L'organisation des contrôles

Le contrôle : de l'avis de passage à la lettre d'observation

La constitution d'un recours

L'étendue et les limites du contrôle (prescription, territorialité, autorité de la chose jugée)